

Folio 66

septembre 2014



Quarantième

Rencontre Ipse

Bologne

folioscopie

de la page 7 à 9



Allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté !

Uniting the pessimism of intelligence and the optimism of will!

Vers un système paneuropéen d'assurance chômage ?

*Les dépenses sociales reculent en Europe
Social spending in decline in Europe*

Nouvel outil juridique contre les violences faites aux femmes

A new legal too to fight violence against women

Édito

3 – Allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté !

4 – Uniting the pessimism of intelligence and the optimism of will!

Folioles

5 – Jean-Marie Spaeth, nouveau Président de l'Ipse

5 – Autres mandats

5 – Rapport annuel Ipse 2013

6 – L'Ipse fête ses 25 ans

6 – Jean-Marie Spaeth, new President of Ipse

6 – Other mandates

**Folioscopie
Special Bologne**

7 – Communiqué de presse

8 – Interview du Président

9 – En attendant les actes ...
• 7 extraits d'intervention prononcés lors de la Rencontre Ipse de Bologne

Dialogue

10 – La première histoire complète de l'Agirc et de l'Arcco est aussi l'histoire de 75 ans de paritarisme

Foliofocus

12 – Vers un système paneuropéen d'assurance chômage ?

Échoitiers

14 – Les dépenses sociales reculent en Europe

14 – Bilan social de l'Union européenne 2013 – Relancer l'Europe sociale pour sauver le projet européen

15 – Social developments in the European Union 2013 – Re-launching the social EU: a last chance to rescue the European project

15 – Social spending in decline in Europe

16 – Nouvelles compositions des institutions européennes et nouveaux enjeux

par Jean-Pierre Bobichon, Administrateur de l'Ipse

17 – New organization of European institutions and new challenges

by Jean-Pierre Bobichon, Member of Ipse's Board of Directors

Reflets d'Europe

18 – Nouvel outil juridique contre les violences faites aux femmes

18 – A new legal tool to fight violence against women

Foliothèque

19 – À lire...



DOSSIER SPÉCIAL

25ème anniversaire de l'Ipse avec les contributions de Dominique Boucher, Nicole Poiffait, Paul Cadot, Jean-Pierre Bobichon, Gabrielle Clotuche, Cécile Barbier et Bernard Petit-Jean.

Allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté!

Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse

Le monde semble soumis au mieux à une montée des incertitudes, au pire à des assauts d'insécurité qui revêtent leur lot de questions sociales et de périls, quotidiennement rappelés par une géopolitique manifestement angoissante. Nous en serions même à mettre de côté le premier sujet qui conditionne notre futur proche qu'est l'environnement et cette planète en proie à une remise en cause de sa propre existence.

Contextes peu avenants pour vous inviter à poursuivre ensemble notre voie singulière pour la solidarité, réponse majeure aux challenges de l'incertitude et de l'insécurité. Citons Antonio Gramsci (écrit en captivité) : « Je suis pessimiste avec l'intelligence, mais optimiste par la volonté » et Alain : « Le pessimisme est d'humeur ; l'optimisme est de volonté ». Pour poursuivre avec le philosophe : « Penser c'est dire non ». Tout comme le sourire est une politesse, la réflexion puis l'action concertée sont les conditions pour endiguer les menaces et engager de nouveaux progrès.

Tenons-nous ici à notre champ de prérogatives en retenant quelques constats, puis concluons par un regard sur notre métier de la protection sociale et ses acteurs.

L'économie de l'Union européenne ne favorise pas le sentiment de bien-être. Au deuxième trimestre 2014, la demande intérieure de la zone Euro a été de 5% inférieure à ce qu'elle a été au premier trimestre 2008. Le taux de chômage a augmenté de près de cinq points en 6 ans. L'inflation se situe à 0,4%. L'éditorialiste Martin Wolf (Financial Times/Le Monde) en tire 3 conclusions : « la zone Euro est en dépression, l'insuffisance de la demande joue un rôle

essentiel dans cette dépression, la BCE a échoué à atteindre ses propres objectifs de stabilité des prix ». Il poursuit : « Tout cela n'est pas seulement triste, c'est aussi dangereux. Il est insensé à s'entêter à vouloir maintenir la stabilité si les performances économiques ne s'améliorent pas ». Ces considérations ne viennent pas des « Economistes atterrés » par l'ultra libéralisme !

Paul Jorion, Docteur en sciences sociales de l'ULB, (cf. Rencontre Ipse de Dublin) professe : « un véritable fédéralisme constituerait une sortie par le haut. Le seul moyen de le réaliser c'est



de remettre les comptes à zéro à l'intérieur de la zone Euro, via un défaut généralisé des Etats. On restructure la dette des 18 et dès le lendemain la dette commune est mutualisée, via l'émission d'eurobonds ».

Mais la dette ? Dans ses conclusions de la Quarantième Rencontre Ipse de Bologne début juillet, Philippe Frémeaux (que l'on ne présente plus), martelait : « en tant qu'économiste, j'aimerais m'inscrire en faux contre le lieu commun qui consiste à dire que la dette est un fardeau que l'on laisse aux générations futures ; cet argument est répété à l'envi pour justifier les politiques de rigueur [...] Si celle-ci sert à réaliser des investissements qui profiteront

aux générations futures, il n'y a rien de scandaleux à les financer par les voies de l'endettement, comme le font les entreprises et les ménages [...] ».

Alors la nouvelle Commission européenne ne doit-elle pas rompre et cesser de s'entêter à prêcher la misère, si elle tient compte de la montée de l'exaspération des populations, au risque avéré d'une poussée plus dure des réactions populistes ? Au lieu d'admettre de simples « filets de sécurité » temporaires pour ceux qui en ont le plus besoin, ne doit-on pas revenir à l'affirmation d'une protection sociale pour tous, et ceci afin de rendre plus acceptable les efforts contributifs de tout un chacun ? Ce qui n'empêche en rien d'agir en priorité vers les plus nécessiteux.

La croissance des « 30 Glorieuses » ne reviendra pas. Le retour d'une croissance forte et durable n'est ni réaliste, ni souhaitable, ni possible, comme nous l'avons conclu à Bologne. Il faut trouver des voies d'innovation, réenvisager les parcours professionnels en adaptant à ceux-ci la protection sociale. Il faut aussi décentraliser et encourager les initiatives mutualistes et paritaires, l'économie sociale et solidaire. Ces objectifs sont visés dans la Charte européenne des entreprises de la protection sociale élaborée et adoptée par les adhérents de l'Ipse.

A Bruxelles, le 26 septembre, l'Ipse fêtera son 25ème anniversaire. Un débat est organisé avec des intervenants reconnus aussi pour ne pas se satisfaire de la « langue de bois » ou de complaisances envers les tentations à des renoncements. Nous serons alors ni pessimistes, ni optimistes, juste déterminés pour inventer des voies nouvelles et toujours solidaires pour que vive ainsi la démocratie sociale !

AGENDA folio 66

Commission Europe
Mercredi 10 octobre à 9h30

Comité exécutif
Mardi 21 octobre à 9h30

Conseil d'administration
Mercredi 19 novembre à 9h30

Comité exécutif
Mardi 2 décembre à 9h30

Commission Europe
Vendredi 5 décembre à 9h30

Ipse

92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. +33 1 40 37 13 88 - Fax +33 1 40 36 07 65
europesociale@euroipse.org
http://www.euroipse.org

FOLIO 66
septembre 2014 ISSN 1278-6160

Directeur de la publication :
Dominique Boucher

Rédacteurs :
Dominique Boucher, Simon Loréal,
Kannishia Afonso, Jean-Pierre Bobichon,

Traductions :
Corporate Editions

Conception, réalisation et impression :
Lillianne Camard

Uniting the pessimism of intelligence and the optimism of will!

Dominique Boucher, Ipse's general delegate

The world seems, at best, in the grip of rising uncertainty, and at worst under a barrage of insecurity, complete with its lot of social concerns and dangers, threats made manifest every day by the patent angst of geopolitical realities. The situation is so drastic that it overshadows the one topic on which our near future hangs: environmental degradation and our planet's fight for its very existence.

Hardly an ideal context to call upon you to continue our collective and singular pursuit of solidarity, which remains an essential response to the challenges of uncertainty and insecurity. Let us quote Antonio Gramsci (letter from prison): "I'm a pessimist because of intelligence, but an optimist because of will" and French philosopher Alain: "Pessimism is a question of mood, optimism is a question of will." Alain went on to say that "Thinking means saying no." Just as a smile is a necessary act of courtesy, reflection followed by concerted action are needed if we are to contain the threats we face and bring about a return to progress.

Let us return to our area of expertise with a few observations, concluding with a reflection on our field of social protection and the actors involved.

The economic situation in the European Union does little to inspire a feeling of well-being. In the second quarter of 2014, domestic demand in the eurozone was 5% lower than in the first quarter of 2008. Unemployment has risen nearly five points in six years. Inflation stands at 0.4%. Editorialist Martin Wolf (Financial Times/Le Monde)

draws three conclusions from these figures: "The eurozone is in a depression; lack of demand has played a crucial role; and the European Central Bank has failed to deliver on its own price-stability target." He adds: "This is not just sad. It is dangerous. It is folly to assume continued stability if economic performance does not improve." And this assessment does not come from a member of the "Appalled Economists" group formed to contest ultra-liberalism!

Paul Jorion, who holds a Ph.D. in social science (Université Libre de Bruxelles, cf. Ipse Meeting in Dublin) asserts that: "... True federalism would make it possible to come out of the crisis on top. The only way to bring this about is to start from scratch within the eurozone by having all countries default on their debt. The debt of all 18 countries would immediately be restructured and pooled by issuing Eurobonds."

But what about the debt? In his concluding address at the 40th Ipse Meeting in Bologna in early July, Philippe Frémeaux (who needs no introduction), insisted that "... As an economist, I take exception to the received wisdom that debt is a burden on future generations; this argument is repeated ad nauseum as a justification of discipline policies [...] But if debt is used to make investments that benefit future generations, there is nothing wrong with borrowing to finance these investments, just as companies and households do [...]."

As such, why shouldn't the new European Commission change course and stop swearing by austerity?



Considering the growing exasperation among Europe's population, failure to do so could well lead to an even stronger surge of populist reactions. Rather than consenting to mere temporary "safety nets" for those who are most in need, why not once again champion social security for all, thus making the efforts demanded of citizens more palatable? Furthermore, such a system would in no way preclude giving priority to the most needy.

The growth we enjoyed in the thirty years after WWII is a thing of the past. As we concluded in Bologna, a return to strong and sustainable growth is not realistic, nor is it possible or desirable. We must find ways of innovating, reinvent career paths and adapt social protection to these new professional rhythms. We must also decentralize and encourage mutualist and paritarian initiatives and the social economy as a whole. These objectives are laid out in the European Charter for Social Protection Providers, drafted and adopted by the Ipse community.

Ipse will be celebrating its 25th anniversary in Brussels on September 26. A debate will be organized featuring participants known for speaking their mind and refusing to give in to the temptation to accept defeat. We will thus be neither pessimistic nor optimistic, simply determined to invent new paths, grounded as ever in solidarity, to bring true social democracy to life! ■

Jean-Marie Spaeth, nouveau Président de l'Ipse



Le Conseil d'administration de l'Institut de la protection sociale européenne – Ipse a élu, ce mercredi 11 juin, Jean-Marie Spaeth à la présidence de l'Ipse. Jean-Marie Spaeth succède ainsi à Alain Chenot.

« Cette présidence démarre dans un contexte particulier. La situation économique en Europe est inquiétante du point de vue du chômage, avec un risque de déflation et de nombreuses problématiques comme celles sur le détachement des travailleurs. La France va également connaître des évolutions importantes dans la protection sociale, avec notamment la mise en œuvre de l'ANI sur la sécurisation de l'emploi et la généralisation de la complémentaire santé. Dans ce contexte, l'Ipse a un rôle important à jouer en tant que plateforme pour les groupes paritaires de protection sociale et les mutuelles en France, mais tout autant au niveau européen. Notre rôle est de participer au respect des valeurs constituant la protection sociale

et promouvoir les activités de ceux qui nous ont mandatés » a déclaré Jean-Marie Spaeth, à la suite de sa nomination.

Embauché aux Houillères du Bassin de Lorraine en tant qu'électronicien en 1959, Jean-Marie Spaeth y reste jusqu'en 1973, puis est élu délégué mineur jusqu'en 1976. Il exerce ensuite les fonctions de secrétaire général de la Fédération nationale des mineurs CFDT (1976-1984), où il suit les questions liées à l'avenir des mines et l'évolution du régime de Sécurité sociale minier. Il devient ensuite secrétaire national de la Fédération générale des mines et de la métallurgie (FGMM) jusqu'en 1985.

Elargissant son action dans la protection sociale, Jean-Marie Spaeth devient, de 1985 à 2002, Secrétaire national de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) chargé de la protection sociale et de la politique de santé. Il assume alors de nombreux mandats, notamment ceux de Président de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés – CNAVTS (1991-1996) et de Président de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés – CNAMTS (1996-2004).

Jean-Marie Spaeth est également, depuis 1996, Président de l'Agence pour le développement et la coordination des relations internationales (ADECRI) et depuis 2005, Président du Groupement d'intérêt public Santé – Protection sociale internationale (GIP SPSI).

Jean-Marie Spaeth est par ailleurs membre du conseil d'administration de l'Ipse depuis 2004. ■

Les autres nominations du Conseil d'administration de l'Ipse du 11 juin 2014 :

- **Alain Chenot** : Président honoraire ;
- **Otto Kaufmann** (Institut Max Planck) : Vice président et Président de la commission Europe ;
- **Jean-Marie Prouteau** (CHORUM) : Vice président ;
- **Nicole Poiffait** (SMI) : Trésorière et Présidente de la commission Financière ;
- **Eric Rambaud** (PRO BTP) : Secrétaire ;
- **Bernard Petit-Jean** (adhérent individuel) : Président du Conseil d'orientation de l'Ipse
- **Patrick Delicourt** (Malakoff Médéric) : Président de la commission Synergie ;
- **Frédérique Clénet-Lécuyer** (DOMPLUS) : Présidente de la commission Communication et service aux adhérents

L'Ipse publie son rapport annuel d'activité 2013

Retrouvez toutes les activités de l'Ipse en 2013 dans son rapport annuel. Document téléchargeable sur le site www.euroipse.org, dans la rubrique « Nos publications ».



L'Ipse fête ses 25 ans

25 ans de l'Ipse
vendredi 26 septembre 2014,
CESE - Bruxelles



Accueillie au Comité économique et social européen par son Président, **Henri Malosse**, cette matinée en l'honneur des 25 ans de l'Ipse profitera notamment des contributions de **Pierre Defraigne**, Directeur exécutif de la fondation de Madariaga – Collège d'Europe, **Stéphane Rozès**, Président de Cap et enseignant à Sciences-Po et Hec, et **Renate Hornung-Draus**, Directrice des affaires internationales de la Confédération des employeurs allemand – BDA. Les intervenants s'exprimeront sur des thématiques autour de la place de la solidarité dans le cadre de la protection sociale et de l'économie de marché en Europe.

A la suite de cet événement, des actes, des vidéos et de nombreux autres documents seront mis à disposition sur le site internet de l'Ipse. ■

Jean-Marie Spaeth, new President of Ipse

L On Wednesday, June 11, the Board of Directors of the Institute for European Social Protection – Ipse – elected Jean-Marie Spaeth President of Ipse. Jean-Marie Spaeth thus succeeds Alain Chenot in this office.

« This presidency begins in a peculiar context. Europe's economic situation with regard to unemployment is cause for concern, with a risk of deflation and several challenges including the debate on the posting of workers. France is also set to witness significant developments in social protection, particularly with the implementation of the national cross-sector agreement on job security, as well as generalization of complementary health insurance. Against this backdrop, Ipse has a key role to play as a platform for mutuals and paritarian social protection providers both in France and those operating at the European level. Our role is to contribute to ensuring respect for the values upon which social protection is founded and to promote the activities of the organizations we represent » declared Jean-Marie Spaeth following his election.

Jean-Marie Spaeth began his career in 1959 as an electrician at the Lorraine coal mines, where he remained until 1973 and his election as a miners' union delegate, a

position he held for three years. He then served as Secretary General of the CFDT labor union's National Federation of Miners (1976-1984), where he addressed issues linked to the future of the mines and changes to miners' Social Security scheme. He went on to become National Secretary of General Federation of Mines and Metallurgy (FGMM), a position he held until 1985.

Broadening his action into the field of social protection, Jean-Marie Spaeth served from 1985 to 2002 as National Secretary of the CFDT labor union in charge of social protection and healthcare policies. In this capacity, he took on several additional responsibilities, particularly as President of the National Salaried Workers' Old-Age Insurance Fund – CNAVTS (1991- 1996) and President of the National Salaried Workers' Health Insurance Fund – CNAMTS (1996-2004).

Since 1996, Jean-Marie Spaeth has also been President of the International Relations Development and Coordination Agency (ADECRI), as well as President of the Public Interest Group for Health and Social Protection in the International Arena (GIP SPSI).

Jean-Marie Spaeth has also been a member of the Board of Directors of Ipse since 2004. ■

The following individuals were also named to Ipse's Board of Directors on June 11, 2014:

- **Alain Chenot**: Honorary President;
- **Otto Kaufmann** (Max-Planck-Institut für Sozialrecht): Vice-President and Chair of the Europe Committee;
- **Jean-Marie Prouteau** (CHORUM): Vice-President;

- **Nicole Poiffait** (SMI): Treasurer and Chair of the Financial Committee;
- **Eric Rambaud** (PRO BTP): Secretary.
- **Bernard Petit-Jean** (individual member): Chair of the Ipse Orientation Council
- **Patrick Delicourt** (Malakoff Médéric): Chair of the Synergy Committee;
- **Frédérique Clénet-Lécuyer** (DOMPLUS): Chair of the Communication and Member Services Committee.

Quarantième Rencontre Ipse de Bologne – 3 et 4 juillet 2014

Communiqué de presse

La Quarantième Rencontre Ipse, organisée par l'Institut de la protection sociale européenne – Ipse, s'est déroulée les 3 et 4 juillet derniers à Bologne, accueillie par la Région d'Emilie-Romagne. Profitant de l'occasion pour retracer 25 ans de Rencontres Ipse ayant abordé des thématiques autour des défis de la protection sociale en Europe, cette Quarantième Rencontre ciblait la question du renouvellement de la solidarité intergénérationnelle.

La Rencontre Ipse de Bologne s'est ouverte sur un constat : si nos systèmes de solidarité intergénérationnels ont été pour la plupart performants, ils ne sont plus assez efficaces au vu des besoins d'aujourd'hui. Cette situation n'a pas été la conséquence de la crise, qui n'a que confirmé certains défis déjà existants (vieillesse de la population, allongement de la durée de vie, etc.). Depuis plus de dix ans, la solidarité intergénérationnelle est devenue l'un des grands enjeux de nos sociétés européennes. Il s'agit désormais de repenser les systèmes de solidarité intergénérationnelle entre des jeunes de plus en plus précaires et des personnes âgées de plus en plus isolées, avec comme dommage collatéral une confiance dégradée envers les systèmes collectifs.

Ainsi, garder les seniors dans le monde du travail de plus en plus longtemps n'est peut-être pas la solution adéquate dans la mesure où cela obstrue l'accès à l'emploi des jeunes. Il s'agit donc de privilégier le vieillissement actif, c'est-à-dire accompagner les personnes âgées à rester aussi longtemps que possible les acteurs de leur propre vie et à contribuer à l'économie et à la société. Le transfert de compétences entre seniors et jeunes doit être favorisé, l'alternance, plébiscitée par les jeunes pour s'incérer professionnellement, davantage promue.

Le renouvellement de cette solidarité intergénérationnelle doit se faire grâce à la coopération renforcée d'un vaste tissu d'acteurs : Etats, systèmes de sécurité sociale, entreprises de protection sociale, collectivités territoriales, associations, partenaires sociaux, etc. Pour les entreprises mutualistes et paritaires, investir et innover dans la solidarité demande en premier lieu une performance économique et une stabilité à toute épreuve.

Toutefois, la question de l'intergénérationnel ne doit pas faire oublier les déséquilibres « intragénérationnels » : alors que les

jeunes qualifiés accèdent toujours aussi bien au marché du travail, les jeunes sans qualification n'ont jamais été autant exclus. De même, l'accès au marché du travail des femmes et la conciliation vie familiale/vie professionnelle reste un véritable défi.

Enfin, quelle place pour l'Union européenne dans le débat de la solidarité intergénérationnelle ? Au vu des défis démographiques et conjoncturels, des mesures et des recommandations ont vu le jour ces dernières années. La grande priorité de l'Europe doit toutefois être la mise en place d'une stratégie d'investissement pour la croissance sociale et inclusive, soutenue par des mesures ambitieuses en faveur des jeunes. La création d'une assurance chômage européenne, récemment évoquée par la Commission européenne, est par ailleurs une mesure qui créerait une véritable solidarité organique entre Etats membres et, par sa visibilité, contribuerait à renforcer la légitimité de la construction européenne.

L'Ipse publiera en octobre 2014 les actes de cette Quarantième Rencontre Ipse rassemblant l'ensemble des interventions de cette manifestation. ■

Questions à Jean-Marie Spaeth, Président de l'Ipse, sur la solidarité intergénérationnelle

Quels sont, selon vous, les principaux enseignements que l'on peut tirer de cette Quarantième Rencontre Ipse sur la solidarité intergénérationnelle au profit de la protection sociale ?

La question du vieillissement de la population étant traitée très différemment d'un Etat membre à l'autre, de facto le degré de solidarité varie sensiblement. Nous pouvons illustrer ce propos par deux exemples. L'Allemagne, un Etat de l'Europe du Nord, a une politique sociale ciblée parfois peu cohérente, du fait des programmes réfléchis et conçus en fonction des spécificités de chacune des classes d'âge. Les grands gagnants de cette politique sont les parents avec des enfants en bas âge, tandis que les grands perdants sont les adultes en âge de travailler. Quant aux personnes âgées et fragiles, leur gain est neutre.

Prenons l'exemple d'un Etat de l'Europe du Sud à présent, tel que l'Espagne. Leur législation en matière de prestations familiales est l'une des moins avantageuses de l'UE. Les dépenses destinées à la famille et aux mineurs ne représentent que 1,4% du PIB, alors qu'elles sont à hauteur de 3,1% en Allemagne. En matière de sécurité sociale, les prestations familiales dans les pays de l'Europe méridionale sont très insuffisantes.

Par ailleurs, les différentes interventions de cette Quarantième Rencontre Ipse ont démontré que la question de l'intergénérationnel est liée non seulement aux prestations financières octroyées par les systèmes de protection sociale, mais aussi à une thématique bien plus large qu'est l'insertion des jeunes et la présence active

des retraités. La cohésion d'une société vieillissante va donc au-delà des simples problématiques financières.

L'Ipse doit-il poursuivre son travail sur ce sujet de la solidarité intergénérationnelle ? Si oui, pour quelles raisons ?

L'Ipse doit bien évidemment continuer à travailler sur la solidarité intergénérationnelle et ce pour plusieurs raisons :

- Les rapports entre jeunes, moins jeunes et personnes âgées est un élément fondamental du vivre ensemble ;
- L'augmentation de l'espérance de vie pose la question de la répartition des richesses entre les différentes classes d'âge. Il est important de dissiper cette idée fautive qu'ont les jeunes, qu'ils ne pourront pas bénéficier à leur tour d'une retraite, faute de quoi nos systèmes de retraites, fondés sur la solidarité collective, risquent d'alimenter à l'émergence de l'individualisme.

Concrètement, quelle(s) action(s) l'Ipse peut-il mener pour contribuer, participer à la promotion de la solidarité intergénérationnelle nationale et européenne ?

L'Ipse va organiser son action autour de trois axes privilégiés :

- Dans le cadre de la libre circulation des personnes et des biens, la tendance à promouvoir l'immigration sélective et l'immigration concurrentielle avec les bas salaires, au sein de l'Union européenne, est un frein à l'établissement d'une solidarité intergénérationnelle solide et pérenne à

la fois dans les pays d'origine et au niveau européen ;

- La place du salarié dans l'entreprise doit être repensée du fait de l'augmentation de l'espérance de vie. Aujourd'hui, les entreprises étant friandes de formation, les jeunes entre de plus en plus tard dans la vie active et parallèlement à ce phénomène, les entreprises ont tendance à débaucher leurs salariés de plus en plus jeune au regard de l'espérance de vie, estimant qu'ils ne sont plus performants. Au vu de ces agissements, il me semble crucial que la pénibilité aussi bien physique que psychique, soit prise en compte dans la définition d'un contenu du travail adapté aux différentes catégories de personnes en âge de travailler. Ainsi, la régulation de la durée de vie professionnelle en harmonie avec l'espérance de vie, devrait optimiser la solidarité intergénérationnelle. Cette problématique pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une Rencontre Ipse ;

- Enfin, le renouvellement des solidarités intergénérationnelles représente un enjeu majeur pour l'ensemble de la protection sociale. Le point de vue des jeunes n'a que très peu été sollicité sur ce sujet, la priorité étant donnée aux personnes âgées. Une étude sociologique qui serait menée par l'Ipse et qui s'intéresserait aux jeunes (18-25 ans) qui sont entrés dans une nouvelle pratique de la solidarité pourrait pallier ce manque. Cette étude s'inscrirait par ailleurs, dans une logique à plus long terme, à savoir comment « dépoussiérer » les produits proposés par les organismes de protection sociale, en s'appuyant, notamment, sur les attentes des jeunes. ■

En attendant les actes...

7 extraits d'intervention prononcés lors de la Rencontre Ipse de Bologne.

« Je souhaite qu'une approche nouvelle dans la programmation des fonds structurels de cohésion 2014-2020 entraîne une modification des équilibres entre solidarité sociale, inclusion, compétitivité et développement territorial. Actuellement, la balance penche malheureusement vers ces derniers. »

Simonetta Saliera, Vice-présidente de la région Emilie-Romagne

« Nous devons trouver des solutions capables de concilier des exigences conflictuelles : celles des travailleurs plus âgés qui doivent rester plus longtemps que par le passé sur le marché du travail pour acquérir l'ensemble de leurs droits à la retraite, et les exigences des jeunes qui aspirent à de plus grandes possibilités d'insertion professionnelle. »

Emilio Pascale, Unindustria Bologna

« Tout dépend de ce que finance la dette. Si celle-ci sert à réaliser des investissements qui profiteront aux générations futures, il n'y a rien de scandaleux à les financer par voie d'endettement, comme le font les entreprises ou les ménages pour acheter des équipements ou un logement. »

Philippe Frémeaux, Editorialiste au magazine Alternatives économiques

« Si les mesures adoptées présentent des similitudes, elles conservent des traits spécifiques et leurs effets varient selon les pays. Aucune « meilleure » solution, identique pour tous, ne peut donc s'imposer. »

Bernard Petit-Jean, Président du conseil d'orientation de l'Ipse

« Le dispositif [Transfert intergénérationnel] à double orientation, qui prévoit l'embauche d'un jeune en échange d'une réduction simultanée du temps de travail d'un futur retraité, doit être soutenu par des mesures fiscales globales. » **Alessandro Alberani**, Secrétaire général de la CISL

« Il existe un beau projet de loi en Italie, qui s'est attelé à l'autonomie des jeunes : nous avons imaginé un fonds alimenté dès la naissance, un peu par le privé, un peu par le public, de telle sorte qu'arrivés à 18 ans les jeunes aient une dot pour entrer dans la vie active. Ce n'est qu'une idée pour l'instant, mais elle est intéressante. » **Tiziano Treu**, ancien ministre italien du Travail

« Il est essentiel qu'en matière d'aide sociale et de solidarité intergénérationnelle, les mutuelles travaillent sur la coordination de leurs actions. Une coopération renforcée par le biais d'un fonds commun à l'ensemble des mutuelles européennes me semble indispensable. » **Denis Stokink**, Président du think tank Pour la Solidarité



La première histoire complète de l'Agirc et de l'Arrco est aussi l'histoire de 75 ans de paritarisme

François Charpentier

Journaliste spécialisé dans la protection sociale



Vient de paraître en septembre dans les librairies, le premier ouvrage exhaustif sur les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco des salariés¹. On peut s'en étonner. En effet si les modalités de création de l'Agirc en mars 1947 avaient suscité l'intérêt de deux auteurs dès le début des années 1950², rien de tel ne s'est produit par la suite quand s'est mise en place l'Unirs en 1957 et l'Arrco en 1962.

P

lusieurs explications peuvent être avancées pour expliquer ce silence entretenu sur deux régimes qui versent aujourd'hui aux assurés un montant de pension de retraite très supérieur au régime de base de l'assurance vieillesse. D'abord, le climat politique avait changé. Le débat sur la création de l'Agirc a été conduit par le gouvernement du général de Gaulle et le Parti communiste dans une période de consensus national sur les valeurs à restaurer au sortir de la guerre. Certes les cadres combattaient ouvertement la sécurité sociale, mais Ambroise Croizat, le ministre du Travail communiste, avait aussi besoin d'eux pour faire tourner la sécurité sociale naissante. En 1957 et 1962 on n'en était plus là et Jean Picot, ancien directeur général de l'Arrco et ancien président de l'Ipse, rappelle volontiers qu'en réalité le Parti communiste et la CGT, s'ils s'étaient accommodés en 1947 de l'Agirc, sont demeurés fondamentalement hostiles à la

création d'organismes complémentaires, perçus comme autant de moyens déployés par les libéraux pour détruire une sécurité sociale qu'ils n'avaient jamais acceptée.

Une seconde raison tient au fait que si le régime des cadres était dès le départ un régime unique, on assista au début des années 1950 à une véritable explosion d'accords créant des régimes, des institutions, des caisses, ayant pour mission de servir des retraites aux non-cadres en complément de la retraite de la sécurité sociale, qui restait d'un montant modeste. Résultat, c'est par centaines³ que se mirent en place des organismes que l'Unirs d'abord, l'Arrco ensuite, se proposaient de fédérer et d'harmoniser les écarts de droits entre les régimes Arrco variant en 1962 de 1 à 4 !

Il reste que l'Histoire des régimes complémentaires ne se comprend qu'au regard de l'Histoire générale des retraites en France. Le mérite du livre « Retraites complémen-

taires » est d'abord de remonter le temps pour nous rappeler que la retraite au sens moderne du terme (une allocation calculée à partir des salaires d'activité et en fonction d'une certaine durée de vie) a été en fait imaginée par Louis XVI qui a reconnu l'actuariat en 1787 dans le but de gérer la toute nouvelle « Compagnie royale d'assurance vie ».

Seconde date importante, 1791 et la loi Le Chapelier qui interdira, jusqu'à la reconnaissance des syndicats par la loi Waldeck-Rousseau de 1884, tout développement de la protection sociale collective. Place alors à la « prévoyance libre » déployée par les sociétés d'assurance privées, à des couvertures mutualistes à minima et à quelques caisses d'entreprises octroyées par de rares employeurs soucieux d'améliorer la condition du prolétariat. La Révolution française aura donc réussi ce tour de force en pleine révolution industrielle, au nom de la liberté de l'individu, d'empêcher la classe

ouvrière d'accéder à la plupart des droits sociaux. Autre effet de la loi Le Chapelier, elle conduira à une radicalisation des rapports sociaux qui interdira en France toute recherche du compromis. Ainsi alors que l'Allemagne se dotait dès les années 1885-1889 d'une législation complète sur les assurances sociales, la CGT en sera encore en 1910, lors du vote de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, à se déchirer en interne sur le principe même d'une cotisation ouvrière défendu par Jean Jaurès, mais combattu avec succès par Jules Guesde.

Troisième date importante : la loi sur les assurances sociales de 1930 ne couvrira in fine que les travailleurs titulaires de revenus inférieurs à un certain plafond. Une fois votée la loi sur les conventions collectives de 1936, les « collaborateurs » (on appelait ainsi les cadres avant guerre) frustrés de ne disposer d'aucune couverture ont eu l'idée de négocier avec les employeurs au niveau des branches professionnelles la création de régimes de retraite et de prévoyance en capitalisation. Ce sera le coup d'envoi du paritarisme avec, dès 1937 un accord dans la métallurgie qui fera école dans de nombreuses branches professionnelles. Ce sont ces régimes de retraite d'avant-guerre, transformés en régime par répartition en points, qui se fondront dans le régime Agirc en 1947 au terme de 18 mois de bras de fer avec Ambroise Croizat.

À partir de là, l'Histoire des régimes complémentaires sera d'abord celle d'un élargissement de leur champ d'intervention jusqu'à leur généralisation en 1973. Mais ce sera surtout pour l'Arrco une longue marche pour parvenir le 1er janvier 1999 à un régime unique. Cette opération a été facilitée il est vrai par deux circonstances, l'une défavorable, l'autre favorable. La circonstance défavorable, c'est le brutal retournement de conjoncture qui se produit à partir de 1973 (chocs pétroliers à répétition, fin des Trente Glorieuses, arrivée sur le marché du travail de la génération nombreuse du baby-boom, développement d'un chômage de masse) qui va conduire les gestionnaires à programmer d'importantes baisses de rendement dans les régimes. L'autre circonstance, favorable celle-là, c'est le mode

de gestion paritaire qui facilitera la prise de décisions douloureuses par des représentants de travailleurs et d'employeurs qui, en travaillant ensemble, avaient pris l'habitude de faire passer l'intérêt des régimes avant celui de leurs organisations. Cette conjonction d'événements permettra aux régimes français de maintenir un niveau de couverture vieillesse plus important que partout ailleurs dans le monde.

1993 sera l'année du basculement. Les régimes complémentaires et le régime de base devront pour la première fois depuis 1947 prendre des mesures qui à terme



réduiront les prestations. Les régimes de retraite entrent ainsi dans des logiques qui, de négociations en négociations, d'accords en accords (2003, 2010, 2013 pour l'assurance vieillesse, 1996, 2001, 2003, 2011, 2013 pour l'Agirc et l'Arrco), adaptent les allocations aux capacités de financement des régimes. L'allongement de la durée de vie d'un côté, la persistance d'une croissance économique faible de l'autre, compliquent à l'évidence la tâche des gestionnaires qui hésitent de plus en plus à prendre leurs responsabilités. D'où ces entorses répétées au paritarisme. En 2001, la CGT-FO ne signera pas les accords de février, mais signera les cinq annexes de mars. En 2011, la CFE-CGC ne signera pas les accords Agirc-Arrco perdant ainsi la présidence d'un régime

dont elle assurait la présidence en alternance avec l'UIMM depuis 1947. Et à deux reprises, en 1992 et 2001, le CNPF, puis le Medef pratiqueront la politique de la chaise vide à la sécurité sociale...

De nouvelles négociations reprenant en septembre 2014, l'auteur esquisse dans sa conclusion générale quelques pistes qui devraient être exploitées par les partenaires sociaux. Réduire le nombre de plateformes informatiques à deux contre six actuellement, applique la règle de 3 + 1 pour les groupes, autrement dit trois groupes interprofessionnels et un groupe professionnel autour de PRO BTP au lieu de 13 groupes actuellement⁴. De telles mesures n'étant pas à la hauteur du problème posé, la question devrait être abordée d'une fusion des régimes Agirc-Arrco programmée dans les accords de 2001. Au-delà se trouve aussi posée la question de l'avenir du paritarisme s'il advenait que tel ou tel ne souhaite plus assumer ses responsabilités. Cette question aussi est à l'ordre du jour. ■

1 : Retraites complémentaires, Histoire et place des régimes Arrco et Agirc dans le Système français - 75 ans de paritarisme, François Charpentier, Economica, juillet 2014, 600 p. 35 euros.

2 : Henry Lion, premier président de l'Agirc et Pierre de Baudus de Fransures ancien directeur général de la CGCR ont tous les deux raconté les premiers pas du régime de retraite des cadres.

3 : Le ministère du Travail en recensera plus de 700.

4 : On trouvera dans l'annexe 1 de cet ouvrage (page 485 à 549) une brève histoire des 13 groupes de retraite et de prévoyance existants en juillet 2013.

Retraites complémentaires, histoire et place des régimes Arrco et Agirc dans le système français,
François Charpentier,
Éditeur : Paris, Economica, 2014,
587 pages.

Vers un système paneuropéen d'assurance chômage ?

Si elle n'est pas neuve, l'idée d'une mise en commun partielle des régimes d'assurance chômage au niveau de l'Union économique et monétaire (UEM) comme instrument de stabilisation face aux chocs asymétriques fait son chemin depuis quelques temps. En plus d'amortir les crises, un tel système pourrait donner une dimension palpable à une Europe sociale en manque de réalité et de visibilité.

Le 25 août dernier, le journal allemand « Die Welt » titrait : « Bruxelles prévoit la mise en place d'une assurance chômage européenne » suite à son entretien avec le commissaire européen (sortant) char-



gé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, László Andor. « Nous avons besoin d'une assurance chômage en Europe » y affirmait en effet le commissaire européen. « Grâce à un tel système, il serait possible de créer un filet de sécurité pour les systèmes sociaux des différents États membres. Tous les pays de la zone euro versent dans un pot commun de l'argent pour la création d'une allocation chômage européenne et reçoivent en retour une part proportionnelle à leur taux de chômage ».

Si ce n'est pas la première fois que László Andor défend l'idée de créer un régime d'assurance chômage européenne, force est de constater qu'un certain nombre d'organisations européennes ou natio-

nales s'intéressent également depuis 2012 à l'élaboration d'un tel mécanisme de transferts budgétaires. Lors de la Quarantième Rencontre Ipse à Bologne, Philippe Frémeaux, journaliste économique et éditorialiste du magazine Alternatives économique, saluait ainsi cette proposition émergente « qui profiterait à tous et serait financée par tous ». Selon lui, ce « système établirait une solidarité contractuelle bienvenue en faisant contribuer les pays en situation de plein emploi à la prise en charge des chômeurs des pays victimes d'un choc conjoncturel ».

Dans ce contexte, la direction générale du Trésor de Bercy a apporté sa pierre à l'édifice en publiant une note d'information, rédigée par les économistes Thomas Lellouch et Arthur Sode, présentant les éléments-clés d'une hypothétique assurance chômage de base (Lettre Trésor-Eco n° 132, juin).

Ce système serait fondé sur « la mutualisation au niveau de la zone euro d'une composante de l'assurance chômage [permettant] de doter la zone euro d'un instrument de solidarité nouveau », capable d'atténuer l'effet des chocs macroéconomiques par une stabilisation de la zone. L'idée est de mettre en place un socle européen commun d'indemnisation, complété par une indemnisation nationale dont les paramètres seraient exclusivement fixés par l'État et les partenaires sociaux nationaux. A long terme, le but est d'avoir un « système marquant une solidarité accrue en États membres » de la zone euro, de par un financement avec un taux de cotisation unique. Mais cela nécessite une coordination renforcée des politiques de l'emploi et du mar-

ché du travail. Tel n'étant pas le cas pour le moment, il faudra, dans un premier temps, moduler le taux en fonction du niveau de chômage de l'État afin d'éviter l'« aléa moral », qui consisterait à ce qu'un État profite du système sans chercher à réduire son chômage structurel.

Un signal fort d'intégration et de solidarité

Selon les deux économistes, un tel « mécanisme budgétaire de partage des risques conjoncturels au niveau de la zone euro constituerait un signal politique fort d'intégration et de solidarité, à même de renforcer la stabilisation de la zone » et serait « une véritable incarnation à l'Europe sociale ». Ce renforcement économique trouverait son origine dans des transferts temporaires de la part centrale, lors de tensions financières, voire de chocs. Ainsi, le besoin de financement des États serait soulagé.

La direction générale du Trésor propose dans sa réflexion deux formes d'instrument commun, un fonds de stabilisation d'une part, et un régime d'assurance commun d'autre part. Consciente que ce dernier est plus complexe et plus ambitieux, elle insiste sur ses « effets structurants pour l'intégration de la zone euro allant bien au-delà de la simple stabilisation conjoncturelle ». Ce système est basé sur la remonté, au niveau de la zone euro, d'une partie de l'assurance chômage national.

En plus de fédérer les citoyens européens du fait de leur implication directe, ce mécanisme de solidarité renforcerait également l'impact des partenaires sociaux européens lors de la définition commune des paramètres du régime socle.

Un socle commun de paramètres

Le modèle avancé par Thomas Lellouch et Arthur Sode propose « un socle com-

mun d'indemnisation versé aux chômeurs européens, financé par une cotisation sociale européenne et que chaque État pourrait compléter par une indemnisation propre en fonction de ses préférences nationales ». A titre d'exemple, ils suggèrent d'indemniser le chômeur à hauteur de 50% de leur salaire passé, pendant une période de 12 mois, qui est « la part la plus cyclique des indemnisations », c'est-à-dire dont la dépendance au cycle économique est la plus importante, et donc qui « gagnerait le plus à être mutualisée ». Ce mécanisme repose par conséquent, sur l'écart qui existe entre le chômage conjoncturel et le chômage structurel.

Des critères d'éligibilité communs seraient également mis en place, tels que le type d'emploi, la cause de perte de l'emploi, la durée de cotisation minimale requise, les conditionnalités associés à l'indemnisation.

Le financement du régime

Il est évoqué la possibilité d'assurer le financement par une cotisation sociale européenne prélevée sur les salaires, se substituant à une partie des cotisations nationales. Le recours à d'autres dispositifs tels que l'impôt sur les sociétés ou la TVA n'est toutefois pas écarté.

Dans un premier temps, ce financement reposerait sur des taux de cotisation différenciés par État, modulés en fonction de leur niveau de chômage, afin « [d']éviter des transferts durables entre États membres » et ainsi assurer « une certaine

« neutralité budgétaire ». En pratique, une caisse centrale serait constituée au niveau de la zone euro avec un compte pour chaque État membre.

Quant aux taux, ils seraient basés sur une assiette commune, telle que la masse salariale, et seraient actualisés périodiquement. Un équilibre devra être trouvé « entre la nécessité de limiter les transferts entre États membres (période courte) et l'objectif de stabilisation (période longue) ».

A plus long terme, après une « phase de rapprochement des performances des marchés du travail des États membres » matérialisé par une convergence des taux de chômage et une coordination renforcée des politiques de l'emploi, un véritable « régime socle totalement mutualisé » pourrait être mis en place, avec un taux de cotisation unique à tous les États membres de la zone euro. Créant ainsi un véritable mécanisme de partage des risques et de redistribution, l'ensemble de ces mesures d'harmonisation pourrait significativement améliorer la mobilité des travailleurs.

Un projet qui ne fait pas encore l'unanimité

Xavier Timbeau, directeur du département analyse et prévision à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) soulève cependant trois problèmes à ce projet. En premier lieu, les systèmes d'assurance chômage découlant de compromis sociaux nationaux,

il estime que cette « ingérence » européenne contribuerait à plus de confusion, parasitant ainsi le dialogue social. Par ailleurs, l'optimalité de ce mécanisme dépendant du cycle économique, il est primordial, mais guère aisé, de procéder à l'identification de cette conjoncture, afin d'éviter les transferts unilatéraux durables. Enfin, les États membres de la zone euro sont-ils prêts à se défaire d'une partie de leur compétence nationale qui impliquerait potentiellement des transferts financiers importants entre États ? Rien n'est moins sûr. Car si l'on sait le gouvernement français favorable à un tel mécanisme, le sujet est bien plus sensible en Allemagne qui, avec un taux de chômage à seulement 5,1%, craint d'être le principal contributeur d'un système dont elle ne serait que très peu bénéficiaire. En définitive, la mise en œuvre d'un tel projet dépendra de la capacité des États de la zone euro à vouloir s'engager dans plus de solidarité. ■

10,2%
de taux de chômage
dans l'UE,
en juillet 2014

Ce taux est de 11,5% dans la zone euro et atteint les 21,7% chez les jeunes dans l'UE28. Ces taux sont toutefois légèrement en baisse comparés à ceux de juillet 2013.

Des régimes d'assurance chômage très disparates en Europe

Les régimes d'assurance chômage des États membres de la zone euro sont marqués par une forte hétérogénéité, avec des approches très différentes sur les trois leviers que sont la durée de l'indemnisation, le niveau et le profil du taux de remplacement et les critères d'éligibilité aux indemnisations chômage.

- En 2012, cinq États de la zone euro avaient des durées d'indemnisation maximale inférieures à un an (Malte et Slovaquie 6 mois, Italie 8 mois, Autriche et Slovaquie 9 mois) tandis que cinq autres avaient des durées d'indemnisation avoisinant les deux ans ou plus (Pays-Bas 22 mois, Finlande et Espagne 23 mois, France 24 mois, Portugal 28 mois, Belgique illimité).
- Les taux de remplacement (pourcentage du salaire passé reçu) varient de moins de 55% (Italie, Estonie, Autriche, Irlande) à plus de 70% (Portugal, Luxembourg, France.). Les États fixent parfois des planchers et plafonds mensuels d'indemnisation.
- Concernant les critères d'éligibilité aux indemnisations, le nombre de mois de travail nécessaires pour être éligible et la période de référence de ces mois varient considérablement en fonction des États membres. Ce dernier paramètre est très important car il détermine le taux de couverture de la population. Pour réduire ce taux, certains États n'indemnisent pas les chômeurs ayant refusé des offres d'emploi ou de formation, ayant volontairement quitté leur emploi, etc.

Les dépenses sociales reculent en Europe



La période 2009-2011 a connu un léger recul des dépenses liées à la protection sociale, l'un des principaux stabilisateurs automatiques au sein l'Union européenne. En 2011, dernière année disponible, les dépenses de protection sociale représentaient 29,1% du PIB, soit un recul de 0,6 point par rapport à 2009.

La baisse enregistrée entre 2009 et 2011 s'explique par une augmentation plus lente des dépenses de protection sociale que du PIB. Bien qu'il soit reconnu que les systèmes de protection sociale ont, dans les premiers temps de crise, joué leur rôle traditionnel d'amortisseur, le mécanisme de stabilisation automatique a fini par s'essouffler dans de nombreux Etats membres.

En 2011, la part des dépenses de protection sociale par rapport au PIB était ainsi supérieure à 30% au Danemark (34,3%), en France (33,6%) ou encore en Grèce (30,2%) et inférieur à 20% notamment en Lettonie (15,1%) et en Estonie (16,1%).

Ce désengagement de plusieurs Etats membres affecte principalement les dépenses liées à la santé, tout particulièrement en Grèce. ■

Source : Eurostat – communiqué de presse 174/2013

Bilan social de l'Union européenne 2013

Relancer l'Europe sociale pour sauver le projet européen

Comme chaque année, l'Institut syndical européen (ETUI) et l'Observatoire social européen (OSE), partenaires de l'Ipse, dressent le bilan de la situation et des politiques sociales de l'Union européenne. L'édition 2013 se montre plus mitigée que les années précédentes, regrettant la montée des mouvements politiques europhobes et l'apparente impasse des réformes institutionnelles et de gouvernance, mais se félicitant d'une prise de conscience de la nécessité de politiques de relance plus ambitieuses, et notamment d'un renforcement de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire.

L'année 2013 est marquée par la montée du sentiment anti-européen – risque le plus pressant pour l'Europe et qui se concrétisera lors des élections de mai 2014 – ainsi que par les difficultés à mettre en œuvre la gouvernance socio-économique renouvelée de l'Union européenne. Dans un contexte où le chômage touche 27 millions d'Européens et où un quart de la population est confronté au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, les Etats membres persévèrent dans la mise en œuvre des programmes d'austérité étouffant toute croissance. Une timide avancée de la feuille de route pour une véritable Union économique et monétaire est à noter tandis que la Banque centrale européenne a un poids de plus en plus accru dans le paysage institutionnel européen.

Face à ces constats, le Bilan social de 2013 s'intéresse aux réflexions issues du vaste débat entre parties prenantes et experts, qui ont émergé toute cette année sur la manière de favoriser la protection et l'in-

tégration sociales de l'Union européenne, afin de remédier à la stagnation économique. L'ouvrage tente ainsi de proposer une « boîte à outils » sociale pour l'UE. Parmi les principales idées, on y trouve notamment celles d'un régime européen d'assurance chômage et d'un revenu minimum européen ; des concepts qui sont toutefois encore loin de faire l'unanimité, notamment parmi les Etats membres.

L'ouvrage aborde en conclusion le déséquilibre de plus en plus tangible entre une Union monétaire intégrée et une coordination économique à la traîne sans dimension sociale qui a fait perdre sa légitimité à l'Union européenne, mais aussi aux Etats membres. Deux solutions s'offrent désormais à l'Europe : le chemin minimaliste, favorisant la simple coordination entre les Etats membres, ou bien la voie ambitieuse (mais réaliste ?) du grand saut fédéral qui donnerait des compétences économiques et sociales accrues à l'Union européenne. ■



Bilan social de l'Union européenne 2013
Quinzième rapport annuel
Sous la direction de David Natali
Institut syndical européen (ETUI) - l'Observatoire social européen (OSE)
Bruxelles, 2014. Prix : 20€

Social developments in the European Union 2013

Re-launching the social EU: a last chance to rescue the European project

As they do every year, the European Trade Union Institute (ETUI) and the European Social Observatory (OSE), two Ipse partners, have taken stock of the social policy situation in the European Union. The 2013 edition takes a more tempered view than in the past, bemoaning the rise in Europhobic political movements and the seeming deadlock concerning institutional and governance reforms, but nonetheless welcoming the growing awareness that more ambitious recovery policies are needed, particularly initiatives to strengthen the social dimension of the economic and monetary Union

2013 was marked by a rise in anti-European sentiment – the EU's most dire risk, which came into focus all too clearly during the May 2014 elections – as well as by difficulties implementing renewed socio-economic governance in the European Union. With 27 million Europeans out of work and a quarter of the population at risk of poverty or social exclusion, Member States are persisting in their application of growth-stifling austerity programs. The roadmap for a veritable economic and monetary Union made marginal headway, while the European Central Bank assumed an ever more pre-eminent position in the continent's institutional landscape.

In the face of these observations, the 2013 edition of Social developments looks at ideas arising from the extensive debate among stakeholders and experts, which focused throughout the year on approaches to promote social protection and integration in the

European Union as a means of overcoming economic stagnation. The report thus endeavors to put forth a social "toolbox" for the EU. The main proposals include creation of a Europe-wide unemployment insurance scheme and minimum wage, concepts that nonetheless remain far from inspiring consensus, especially among Member States.

The report concludes with an examination of the increasingly tangible imbalance between an integrated monetary Union and a faltering structure for economic coordination that lacks a social dimension and continues to undermine the legitimacy of the European Union and individual Member States alike. Europe now has two choices: a minimalist path endorsing simple coordination among Member States, or an ambitious (yet realistic?) course of action entailing a great leap into federalism that would grant the European Union broader economic and social prerogatives. ■



Social developments in the European Union 2013; 15th annual report
Edited by David Natali
European Trade Union Institute (ETUI) - European Social Observatory (OSE)
Brussels, 2014. Price: €20
Book available in French and English versions

Social spending in decline in Europe



The period from 2009 to 2011 saw a slight decline in spending for social protection, one of the European Union's main automatic stabilizers. In 2011, the last year for which data are available, social protection spending accounted for 29.1% of GDP, a 0.6% drop compared to 2009.

The decline recorded between 2009 and 2011 was the result of social protection spending increasing at a slower rate than GDP. Although social protection systems are acknowledged to have played their traditional role as shock absorbers early in the crisis, the automatic stabilization mechanism ended up waning in several Member States.

In 2011, Social protection expenditure as a percentage of GDP was higher than 30% in Denmark (34.3%), France (33.6%) and Greece (30.2%) and under 20% in eight Member States, particularly Latvia (15.1%) and Estonia (16.1%).

This social retreat on the part of several Member States particularly affected healthcare, spending, especially in Greece. ■

Source: Eurostat – press release 174/2013

Nouvelles compositions des institutions européennes et nouveaux enjeux

Les institutions se réorganisent progressivement prenant en compte les rapports de forces politiques issus des urnes.

Le vote des européens est respecté, d'où la nécessité d'utiliser son droit de vote. A méditer pour les élections de 2019 !

Le nouveau Parlement européen s'est organisé avec à sa présidence, Martin Schulz (Socialiste allemand), qui voit ainsi sa réélection en tant que Président sortant : une première ! Les vices Présidences et la composition des 20 Commissions parlementaires ont été fixées, ainsi que les deux sous-commissions.

C'est l'occasion de s'approprier les coordonnées des parlementaires élus dans chacune des circonscriptions pour les rencontrer régulièrement. www.europarl.europa.eu

L'assemblée plénière du Parlement européen du 16 juillet a élu Jean-Claude Juncker comme futur Président de la Commission européenne.

Le 30 août, le Conseil européen (réunissant les chefs d'Etats ou de gouvernement des 28 pays de l'Union européenne) s'est mis d'accord pour désigner Donald Tusk – Ancien Premier Ministre de la République de Pologne – Président permanent du Conseil européen à partir du 1 décembre 2014, jusqu'au 31 mai 2017 et Fréderica Mogherini, membre de la Commission européenne Haut Représentante de l'UE pour les affaires étrangères, prendra ses fonctions le 1er novembre.

La liste des Commissaires proposés a été



fixée le 9 septembre. La parité souhaitée par J.-C. Juncker est loin d'être réalité : 9 femmes sur 28 ! 7 vice-Présidents dont 3 femmes pour mettre en oeuvre les priorités de la Commission européenne : croissance, emploi, indépendance énergétique, économie numérique et relations internationales... et un 29e Etat membre. Quand J.-C. Juncker déclare assimiler les 25 millions de chômeurs que compte l'Union européenne à un Etat membre, c'est encourageant, réconfortant et mobilisateur. Il envoie un signe en direction de tous les citoyens de l'Union européenne, il confirme sa volonté de bousculer le quotidien tranquille pour permettre à l'Union européenne de retrouver la route de la croissance.

Une Commission européenne très politique :

Avec 5 anciens Premiers ministres, 4 vice-Premiers ministres, 7 Commissaires reconduits, 19 anciens Ministres ou anciens Parlementaires européens, c'est un Collège très politique qui se présente.

Les futurs Commissaires européens proposés vont faire l'objet d'auditions individuelles, entre le 29 septembre et le 3 octobre, par les Commissions parlementaires

correspondant à leur champ de responsabilité respective. Puis le Parlement européen devra se prononcer sur la composition de la future Commission européenne, le 1er novembre étant la date butoir pour son entrée en fonction pour une durée de cinq ans, après avoir prêté serment devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Les Commissaires européens sont indépendants des Etats membres, ils sont sous le « contrôle politique » du Parlement européen.

Rappelons nous que le fonctionnement de l'UE repose sur ce qu'on dénomme le « triangle institutionnel » : le Conseil qui est l'émanation des 28 Etats membres, le Parlement européen qui représente les citoyennes et citoyens et la Commission européenne qui est chargée de prendre en compte l'intérêt général et qui, seule, à le droit d'initiative et de contrôle de l'application des décisions prises.

L'Europe : c'est toi, c'est moi, c'est nous !

Les enjeux des cinq années à venir posent aussi sur la relance du dialogue social, un axe porteur pour appréhender

les nécessaires dimensions sociales de l'UE. De même, le Parlement européen sera saisi au bout de la négociation en cours d'un accord commercial entre l'Union européenne et les Etats Unis.

Les politiques d'immigration doivent faire l'objet de réelles dispositions concrètes

pour en terminer avec les drames – qui sont la honte de l'Europe - trop souvent vécus par des femmes, des hommes et des enfants, qui font confiance à l'Union européenne mais qui sont abusés par des marchands de vie humaine. La responsabilité est européenne, elle n'est pas d'un seul Etat membre quel qu'il soit.

La construction de cette Europe dont nous avons tant besoin, ne se fera pas sans la participation de toutes et tous. ■

Jean-Pierre Bobichon, Administrateur de l'Ipse.

New organization of European institutions and new challenges

Jean-Pierre Bobichon, Ipse Director

2013 Institutions are gradually being reorganized in response to the new political chessboard that emerged following the May 2014 elections.

European citizens' votes count, hence the importance of taking advantage of our right to vote. Food for thought in preparation for the 2019 elections!

The new European Parliament has come together with Martin Schulz (German socialist) reelected to a second term as president (a first for the European Parliament!). The positions of vice-president have been filled and the makeup of the 20 parliamentary commissions and the two sub-commissions is now established.

This is a chance to make note of the contact information of the MEPs sent to Brussels from each circumscription, with an eye to meeting with them regularly. www.europarl.europa.eu

The July 16 plenary session of the European Parliament saw the election of Jean-Claude Juncker as the future President of the European Commission.

On August 30, the European Council (made up of the Heads of State of Government of the 28 countries of the European Union) chose to appoint Donald Tusk – former Prime Minister of the Republic of Poland – as permanent President of the European Council as of December 1 and until May 31, 2017. The Council further appointed Federica Mogherini as High Representative of the Union for Foreign Affairs. She will assume her functions on November 1.

The proposed list of European Commissioners was established on September 9. J.-C. Juncker's professed desire for gender equality is far from being achieved, with only nine women out of 28! Seven Vice-Presidents including three women will be in charge of implementing the Commission's priorities: growth, employment, energy independence, digital economy, international relations... and a 29th Member State. J.-C. Juncker's declaration that the European Union's 25 million unemployed workers constitute a Member State is encouraging, reassuring and stimulating. In making this parallel, he is sending a sign to all citizens of the European Union and reaffirming his desire to move beyond everyday concerns to put the EU back on the road to growth.

A highly political European Commission:

With five former Prime Ministers, four Deputy Prime Ministers, seven reappointed Commissioners, 19 former Ministers or former MEPs, the future Commission indeed exhibits a high proportion of political professionals.

The figures appointed to the future European Commission will participate in individual hearings with the Parliamentary Commissions corresponding to their respective fields of responsibility, to be held between September 29 and October 3. The European Parliament will then vote on the makeup of the future Commission, which must assume its functions no later than November 1 for a five-year term, each Commissioner taking an oath before the Court of Justice of the European Union.

European Commissioners are independent from Member States. They serve under the "political control" of the European Parliament.

Recall that the workings of the EU are based on the so-called "institutional triangle": the Council as manifestation of the 28 Member States, the European Parliament representing citizens and the European Commission, which is responsible for working for the general interest and enjoys an exclusive right of initiative and control for the enforcement of decisions.

Together, we are Europe!

The challenges for the coming years also include the revitalization of social dialogue, an essential means of understanding the necessary social dimensions of the EU. In addition, the European Parliament will be called upon at the conclusion of the current negotiations for a trade agreement between the European Union and the United States.

Immigration policies require truly concrete mechanisms to put an end to the long and shameful series of tragedies all too often experienced by men, women and children who believe in Europe but fall victim to unscrupulous criminals willing to trade in human life. The responsibility belongs to Europe as a whole and not to any single Member State.

This Europe we so need cannot come into being without the participation of each and every one of us. ■



Fréderica Mogherini et Donald Tusk

Nouvel outil juridique contre les violences faites aux femmes

Le 1er Août 2014, la « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » est entrée en vigueur dans 14 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Ils seront suivis par la France, la Suède et Malte le 1er novembre 2014. Le nombre de signatures non suivies de ratifications est à ce jour à 22 Etats membres du Conseil, et 11 Etats n'ont pris aucun engagement pour le moment.

La Convention d'Istanbul vise notamment à « protéger les femmes contre toutes les formes de violence [et de discrimination], et de prévenir, poursuivre et éliminer la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ». Elle met en place des « mesures de protection et d'assistance », par le biais d'une approche intégrée. Les Etats l'ayant ratifiée, devront introduire dans leur

législation de nouvelles infractions telles que la violence psychologique et physique, la persécution, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés ou encore l'avortement et la stérilisation forcés.

Cette Convention faite suite à une analyse des politiques, menée par le Conseil de l'Europe, qui a mis en exergue l'urgence de la situation. Le commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, estime « qu'au moins 12 femmes sont tuées chaque jour en Europe par la violence liée au genre ». Paradoxalement, seuls l'Allemagne, Andorre, le Danemark et la Norvège ont mis en place des mesures vi-



sant à protéger effectivement les femmes, contre toutes les formes de violences recensées par la Convention.

Dans cette étude, neuf pays, dont le Portugal, la Croatie ou encore l'Ukraine, sont pointés du doigt pour absence de dispositifs permettant des poursuites pénales en cas de violences domestiques. D'autres pays, tels que la France et la Belgique sont critiqués car le nombre de places en centre d'accueil est inférieur à la norme recommandée (1/ 10 000 habitants). Le Conseil de l'Europe déplore par ailleurs, l'absence de services de soutien ou encore de formations spécifiques pour les policiers.

Il appartiendra à un groupe d'experts indépendants – le GREVIO, toujours en cours de création, de veiller au respect de ces normes. Il aura pour principaux interlocuteurs les parlements nationaux et les ONG, mais en cas d'insuffisances des informations transmises, il pourra se rendre dans le pays concerné. ■

A new legal tool to fight violence against women les violences

On August 1, 2014, the Council of Europe Convention on combating and preventing violence against women and domestic violence entered into force in 14 of the 47 Council of Europe Member States. These countries will be followed by France, Sweden and Malta on November 1, 2014. The number of unratified signatures currently stands at 22, and 11 countries have made no commitment to date.

The Istanbul Convention principally aims to “protect women against all forms of violence [and discrimination], and prevent, prosecute and eliminate violence against women and domestic violence.” It implements “measures for protection and assistance” using an integrated approach.

States having ratified the Convention must add new infractions to their national legislation, including psychological and physical violence, persecution, female genital mutilation and forced marriage, as well as forced sterilization and abortion.

This Convention follows from a political analysis conducted by the Council of Europe, which highlighted the urgency of the situation. Council of Europe Commissioner for Human Rights Nils Muižnieks estimates that “at least 12 women are killed by gender-related violence in Europe every day.” Paradoxically, only Germany, Andorra, Denmark and Norway have introduced measures intended to offer women effective protection from all forms of violence identified by the Convention.

In this study, nine countries, including Portugal, Croatia and Ukraine, were faulted for a lack of mechanisms allowing for criminal prosecution of domestic violence. Other countries such as France and Belgium were criticized for not complying with recommended standards regarding capacity in women's shelters (1 space for every 10,000 inhabitants). The Council of Europe further deplores the lack of support services and specific training programs for police.

A group of independent experts – the GREVIO, currently being created – will monitor compliance with these standards. Its main contacts will be national parliaments and NGOs. However, should information transmitted prove insufficient, it may visit the countries concerned. ■

The economic consequences of leaving the EU

Philippe Legrain
Jean-Claude Barbier
Centre for European Reform, June 2014.



The report is the result of the reflexion of the commission introduced by the CER to consider the economic consequences of leaving the EU. This commission was composed of leading economists, commentators, business people and EU experts.

The main arguments used by the eurosceptics to support the EU exit, are the lack of profits from the British trade with the continent, that hold back Britain's economy and that they limit its trade with fast-growing economies outside Europe. But this report shows these assumptions are doubtful. Indeed, Britain's membership of the EU has led to increased trade with the other member-state. And there is no evidence that membership of the EU constrains Britain's trade with the rest of the world.

If the UK persists in its determination to leave the EU, it would face an invidious choice: full access to the European single market, with little influence on the political matters; or freedom of the rules, with less access to the market.

How to finish the euro house

Philippe Legrain
Centre for European Reform, June 2014



According to the former economic adviser to the President of the European Commission (2011-2014), Philippe Legrain, the “euro house” is only half-built and its foundations have been weakened by successive policy mistakes. Financial patch-ups and recent extensions have considerably altered the eurozone. That is why the euro can't carry out its mission, which was to facilitate economic convergence between the countries using it and foster the development of a stronger “European” identity.

For Philippe Legrain, European policy-makers have damaged the currency union by failing to address the root causes of the crisis. Consequently, this mistake changed an enlightened experiment in economic cohabitation in a glorified debtors' prison.

To reverse this trend, a more integrate, more federal eurozone would be the best answer politically and economically, but such a prospect seems utopic. So Philippe Legrain proposes in a first step to accompany all the rules already agreed by pooling of sovereignty.

Twelve things everyone should know about the European Court of Justice

Hugo Brady - CER, July 2014



The ECJ is like Airbus, the European aerospace company, in that “it has a French cockpit, a German fuselage, British wings and the miracle of it all is that, somehow, it flies rather well” according to a former ECJ judge.

Hugo Brady, a former senior research fellow at the CER, explains in twelve points what this powerful European Court does, how it works, its strengths and weaknesses and what motivates the ECJ judges. For example, one of the points called “The ECJ thinks in French”, questions about the relevance of the proficiency in legal French required by the ECJ, which has perhaps shaped the Court more than any other factor.

Hugo Brady concludes his work by giving few ideas to improve the functioning of the Court, and at the same time bring it closer to the member-states and the citizens. He proposes to establish a centre for the study of national jurisprudence, to give national constitutional courts a way to contest the ECJ's interpretation of the Charter of Fundamental Rights, and to allow class actions.

Viellissement actif et solidarité inter-générationnelle: constat, enjeux et perspectives

Pour la Solidarité, mars 2011



Malgré la mise en œuvre de politiques de natalité ou d'immigration, les Etats membres de l'Union européenne doivent faire face à l'inéluctable vieillissement de leur population. Cette étude propose un cadre de réflexion allant au-delà de la simple révision des systèmes de retraite. Afin d'endiguer efficacement ce phénomène, à l'origine de nouvelles problématiques liées principalement aux relations entre génération, Pour la Solidarité suggère d'appréhender différemment la question du vieillissement de la population.

L'association privilégie d'avantage dans sa réflexion le « vieillissement actif », le renouvellement d'une solidarité intergénérationnelle, ainsi que la relance d'un dialogue social et civil. Ces trois axes sont développés autour d'études de cas nationales ainsi que d'une série de bonnes pratiques menées en Europe, permettant ainsi d'illustrer de manière concrète les enjeux et les perspectives de ce phénomène de vieillissement de la population.



Vendredi 26 septembre 2014

25^e anniversaire de l'Ipse

Au Comité économique et social européen – CESE

Ipse à Paris - 92, Bd de Magenta - F-75010 PARIS
Tél : +33 1 40 37 13 88 / Fax : +33 1 40 36 07 65

Ipse in Brussels - Square Gutenberg, 8 / B-1000 - BRUXELLES
Tél : +32 2 280 44 82/ Fax: +32 2 230 50 07

europesociale@euroipse.org - www.euroipse.org